

Des communs numériques

Participons ensemble à la création de communs

Un commun est une ressource **partagée et gérée** par une communauté selon des règles d'utilisation et de gouvernance définies collectivement.

La gouvernance des communs se fonde sur le **partage** et la **libre circulation** de ces ressources, qu'elles soient matérielles ou immatérielles.

Participer à un commun, c'est contribuer à la production ou l'entretien d'une ressource. Elle est rendue accessible à tou·te·s.

En tant que membre de la communauté, chacun·e a son mot à dire dans les décisions qui concernent les conditions d'usage, l'organisation et la gouvernance de la ressource.



Comme le pouvoir est distribué entre toutes les personnes usagères, l'utilisation de la ressource ne peut pas être ré-appropriée par un·e membre de manière exclusive : pas de décision arbitraire, ni d'unique responsable.

Ce modèle social rend possible la création collective de valeur, dont les conséquences positives s'inscrivent directement dans l'intérêt de la communauté et de chacun·e de ses membres. C'est un modèle fondé sur les valeurs de contribution, de mutualisation des connaissances, et de coopération.

Quelques exemples... de communs numériques

Wikipédia : cette encyclopédie collaborative défend un accès universel au savoir. Par son fonctionnement, les personnes utilisatrices peuvent apporter leurs connaissances afin de construire l'une des encyclopédies les plus complètes au monde et traduire les articles dans plus de 300 langues.

OpenStreetMap est une base de données de cartographie, à laquelle chacun·e peut contribuer. Cette coopération permet d'élaborer une carte du monde précise qui répond aux besoins de chacun·e : chacun·e y ajoute son expérience du territoire et participe ainsi à l'enrichissement des multiples cartes mises à disposition de tou·te·s.

Ces outils utilisent tous les deux des logiciels libres, qui sont eux-mêmes des communs : tout le monde peut les utiliser et participer à leur amélioration.

Ce qu'on y gagne ?

L'accès universel -- L'accès à un commun numérique vous est ouvert, le choix de l'utiliser ou non vous appartient. Donner accès au plus grand nombre, c'est recevoir un plus grand nombre d'idées.

La distribution du pouvoir -- En tant qu'usager·ère, vous pouvez participer aux décisions relatives à l'usage de la ressource et à l'organisation de la communauté. Les règles sont transparentes et évoluent par des décisions collectives.

La robustesse et la pérennité -- Le modèle des communs produit des ressources complexes et sophistiquées. Surtout, leur ouverture permet à tout le monde de les entretenir et de les améliorer ; au contraire d'une ressource gérée par un seul acteur, la pérennité d'un commun est assurée par l'évolution de sa communauté.

La capacitation -- L'utilisation d'un commun répond dans un premier temps à un besoin mais la possibilité d'y contribuer apporte, en plus, une capacitation : on apprend des savoir-faire, on découvre de nouveaux usages. Autrement dit, on acquiert des capacités qui augmentent notre pouvoir d'action.

Le lien social -- Un commun n'est rien sans une communauté vivante autour : les rencontres et regroupements qui permettent de décider collectivement tissent des relations solides entre usager·ère·s. S'investir dans une communauté vous procure de belles surprises ; et si cela ne vous plaît plus, vous êtes libre !

Solidarité et Collaboration

Les outils numériques propriétaires maintiennent les personnes utilisatrices dans l'ignorance de leur fonctionnement. À l'inverse, toute la connaissance accumulée dans un logiciel libre est mise en commun. Ainsi, personne ne doit repartir de zéro si la solution est déjà accessible quelque part, et les outils peuvent évoluer pour répondre au mieux aux besoins !

Émancipation

Participer aux communs, c'est se donner la possibilité de développer ses capacités pour construire son autonomie, améliorer son environnement et ses conditions de vie. L'accès aux données et l'apprentissage de savoir-faire offrent des opportunités d'action. Ce **libre accès** doit donc être assuré pour garantir que chacun·e soit en mesure de décider et d'agir indépendamment de tout contrôle arbitraire.

Le partage et l'inclusion sociale

Qu'il s'agisse d'informations, d'œuvres, de connaissances, de ressources... les communs sont des vecteurs d'inclusion sociale car ils

permettent à tout le monde d'y accéder librement. La créativité et les initiatives individuelles au service de l'intérêt collectif émergent ainsi plus facilement. Cela ouvre une place plus grande à la **mobilisation collective**, qui est portée par une **intelligente solidarité**.

Économie Sociale et Solidaire : œuvrons ensemble !

Les circuits courts, le développement durable, les systèmes d'échange alternatifs sont des exemples parmi les nombreuses activités associatives œuvrant pour la prospérité des communs. De la même manière, les communs numériques ne sont pas que des lignes de codes accessibles et des règles de modifications transparentes : ils existent grâce à l'action d'une communauté. C'est ici que l'engagement des associations est crucial : pour préserver les ressources numériques d'une réappropriation exclusive et d'un enfermement des usages, **chacun·e a un rôle à jouer** pour soutenir le modèle de gouvernance qu'il·elle souhaite pour ses outils numériques.

L'engagement

Les outils numériques sont utiles aux mobilisations et facilitent le « faire ensemble » : valoriser et diffuser ses actions. Le numérique rend ces actions collectives encore plus efficaces et ouvre de nouveaux espaces de visibilité. L'engagement associatif est ainsi renforcé.

Agir efficacement pour son association en utilisant des outils numériques libres, c'est déployer son engagement tout en participant à la **défense des communs numériques et donc des libertés** (en particulier la liberté d'expression).

À vous de jouer !

Utiliser des logiciels libres pour son action associative, c'est défendre les valeurs associées aux communs et soutenir un modèle de société où le numérique est au service des citoyens et de l'intérêt général.

Renforcez votre action en étant partie prenante de la transition vers les outils numériques libres !

Vous aussi, participez à l'élaboration de communs :

- utilisez des logiciels libres, donnez votre avis à leurs contributeur·rice·s,
- apportez vos connaissances et votre expertise à des outils déjà existants,
- diffusez vos contenus sous une licence libre, telle que Creative Commons ou Art Libre, afin de favoriser la circulation de vos idées tout en protégeant votre droit d'auteur,
- informez également vos membres sur les moyens mis à leur disposition pour participer à l'organisation et l'évolution de votre activité associative,
- participez à des traductions de contenu qui vous intéressent,
- réalisez des tutoriels pour partager vos savoir-faire.

La lutte contre les inégalités

L'accaparement des outils numériques par quelques-un·e·s empêche un libre accès aux ressources numériques. Le modèle propriétaire nourrit cette dynamique de privatisation des ressources, qui accroît les inégalités de puissance et les écarts économiques entre acteurs de la société. Au contraire, les valeurs du Libre s'alignent avec celles de l'**Économie Sociale et Solidaire**.

Ne pas oublier

Le droit d'auteur s'applique toujours, quelle que soit l'œuvre. On pensera bien à ne pas utiliser de contenu dont on ne connaît pas la licence et à toujours attribuer la paternité des contenus qu'on utilise.

Lorsqu'on change des habitudes, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement dans l'abandon de certains usages et l'adoption de nouveaux. Face à un nouveau mode de consommation et de participation, il n'est pas toujours simple de savoir par où commencer ! N'oubliez donc pas de former les personnes utilisatrices aux nouveaux outils. Il peut être utile de désigner comme personne référente quelqu'un·e qui a eu le temps de comprendre l'outil et qui saura aider les autres en cas de besoin.

Quelques liens

wikipedia.org

openstreetmap.org

creativecommons.org

artlibre.org

framabook.org